



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



INTRODUCTION

Les objectifs du DOB

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, au regard du contexte général de l'économie et de ses propres données financières, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière de la collectivité.

Les dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants.

En cas d'absence de DOB toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (*CAA Marseille, 19 10 1999 « Commune de Port la Nouvelle »*)

Délai :

- ☒ Dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour toutes les collectivités et leurs établissements appliquant la norme comptable M57
- ☒ Dans les 2 mois précédant l'examen du budget pour les autres collectivités et établissements

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses)

Publicité :

Le rapport d'orientation budgétaire adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la commune après délibération.

Il est mis à la disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Le contexte d'élaboration du budget 2025

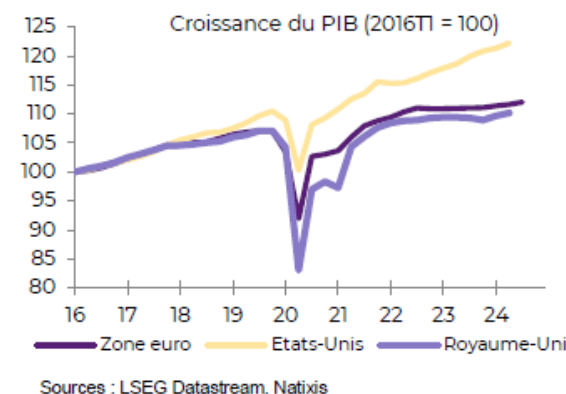
I-1 : Le contexte international

Au niveau mondial, 2025 sera une année de **forts enjeux économiques et d'incertitudes géopolitiques** (guerre en Ukraine, modification de la politique économique américaine, avec risque de tensions douanières et donc impacts sur les prix, élections dans plusieurs pays).

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à **desserrer l'étau du crédit** sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



La croissance **européenne est restée faible et peu dynamique en 2024**.

L'année 2025 sera une année transitoire au plan politique en Europe avec notamment le troisième anniversaire du déclenchement de la guerre en Ukraine, les élections fédérales allemandes qui viennent d'avoir lieu avec un changement de majorité, les élections présidentielles en Croatie, Grèce, Roumanie et Pologne.

I-2 : Le contexte national

Au sein de notre espace européen, la France a **un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité**.

Néanmoins, en 2024, elle a connu **un recul de l'inflation** malgré ce contexte politique incertain et mais aussi une dégradation de sa situation budgétaire.

Pour 2025, elle sera certainement toujours en situation difficile en raison d'une croissance faible et de la fragilité politique.

Les dernières projections trimestrielles de la Banque de France prévoient **une croissance à 0.9 % en 2025 et une stabilisation de l'inflation aux alentours de 1.6%.**

Elle estime également que le taux de chômage devrait atteindre 8%, ce pourcentage étant susceptible d'augmenter, selon notamment l'évolution des relations commerciales avec les Etats-Unis.

I-3°: Données générales de la loi de finances 2025

La séquence nationale de fin d'année s'est soldée par une absence de loi de finances. Un nouveau gouvernement sous l'égide de F. BAYROU a été mis en place et la loi de finances a alors pu être votée. Ce budget 2025 a été bâti sous le signe de l'incertitude et de la prudence au regard du déficit public national. Mais les finances des collectivités seront fortement impactées par la baisse des aides à l'investissement, doublé de la forte augmentation de certaines charges alors même qu'il est demandé instamment aux collectivités territoriales de contenir leurs dépenses.

Certaines de ces mesures auront des effets ciseaux pour les communes : telles que les hausses de taux de cotisations (ex. CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales qui est en déficit). Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront chaque 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation de ces charges patronales passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2025 les cotisations de la Commune augmenteront ainsi de 40 000 € par rapport à 2024.

Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seraient revalorisées légalement de 1,7% en 2025. Ce taux plus faible s'explique notamment par le ralentissement de l'inflation.

II/ LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

La commune de Morlaàs fait partie de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn dont elle est la Commune la plus peuplée.



A ce jour, le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'intercommunalité n'a pas officiellement été présenté au Conseil Communautaire, mais certaines grandes tendances en sont connues.

Comme en 2023, l'exercice 2024 de la CCNEB a été fortement marqué par l'inflation des dépenses et certaines nouvelles mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires. Au global, les dépenses de fonctionnement de la CCNEB ont progressé de 3,8 % (contre 5,6% en 2023).

Par contre, la croissance des recettes de fonctionnement de l'intercommunalité est aussi inférieure à l'an dernier (2,8%). Cette tendance affecte d'ailleurs toutes les autres catégories de collectivités territoriales qui ont chacune subi une baisse de leur niveau d'épargne (=recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la CCNEB étaient de 104,54 ETP (Equivalents Temps Plein)

Il est constaté une baisse progressive des investissements intercommunaux depuis le début du mandat (+9,3% en 2024, contre 10,8% en 2023 par exemple).

Rappel du travail sur la mise en valeur

des marchés locaux hebdomadaire des 5 communes sur la CCNEB :



Rappel des orientations budgétaires de la mandature intercommunale :

- Rationaliser le fonctionnement pour pouvoir offrir des services publics de qualité avec un coût optimisé et une fiscalité maîtrisée
- Dégager de la capacité à investir, tout en projetant un programme adapté aux besoins du territoire. Une ambition qui doit rester entendable et dans le respect des seuils prudentiels en matière d'endettement
- Maintenir des points de vigilance et ne pas entamer les marges d'épargne pour pouvoir faire face à l'imprévu, notamment dans le contexte actuel

Pour bâtir ces orientations budgétaires et la prospective sur la mandature, les priorités suivantes ont été déclinées :

- Poursuivre une politique ambitieuse en matière d'action sociale en pérennisant les structures et services actuels tout en favorisant le développement de nouveaux projets répondant aux besoins de la population dans ce domaine
- Faire du Nord Est Béarn un espace propice à l'entrepreneuriat
- Penser et mettre en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique et écologique pour un territoire résilient face au changement climatique
- Participer à une offre de service sportive et culturelle de proximité
- Structurer l'organisation interne tant en termes de méthodologie que d'outils performants

III/ LES PROJETS COMMUNAUX POUR 2025

III-1 PERSPECTIVES POUR 2025 : FONCTIONNEMENT

- ☑ Concernant **la qualité de vie au travail des équipes techniques** : projet de nettoyage des vêtements de travail par un prestataire, à débattre en CST
- ☑ Contrat de mise à jour de la Base Adresse Nationale 5000 € TTC (prestataire = La Poste)
- ☑ Concernant **les ressources humaines** de la Commune : la réorganisation des services sous forme de 6 Pôles est terminée.

Effectifs globalement comparables aux années précédentes sauf :

- recrutement d'un **alternant étudiant en master sur 2 ans pour inventorier et mettre en valeur le patrimoine**,
- **suite au projet de Camping Car Park**, la halte-pèlerin reste en pleine gestion communale en régie - **recrutement d'un saisonnier** pour la régie piscine, le ménage de la halte et des WC du camping, l'entretien des extérieurs (emplacements du camping) et nettoyage des bassins de la piscine (et la tenue de la caisse de la piscine).
- Réflexion sur le recrutement à temps partiel (chap 012) ou la prestation externalisée (chap 011) d'une personne de chargée de **maintenance des réseaux informatiques** qui ferait la liaison entre les prestataires sous-traitants ou prestataire externe, en plus de travail à faire pour repasser un marché de maintenance avec une société externe (contrat à recalibrer) qui est actuellement dévolu à HELIANTIS dont un employé vient ½ journée par mois et travaille en plus par ticket déclenché selon les besoins par Fabien ROMAND ou Marine HORGUE.

III-2 PERSPECTIVES POUR 2025 : LES INVESTISSEMENTS

III.2.1 RELATION AUX ADMINISTRES

L'objectif de **modernisation de l'image de la collectivité** et de son rapport aux administrés va se poursuivre en 2025 :

- ☑ Poursuite des réflexions sur la pose d'un **panneau lumineux informatif sur les évènements place Ste FOY** et aux entrées de villes

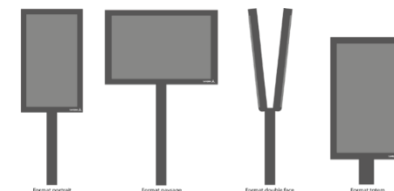
- Devis **de CARTEMATIC** (qui est l'entreprise qui a fourni la borne numérique à l'entrée de la mairie en 2024) à 17400 €

TTC pour un panneau de 2,05 m² en format portrait avec liaison en 4 G

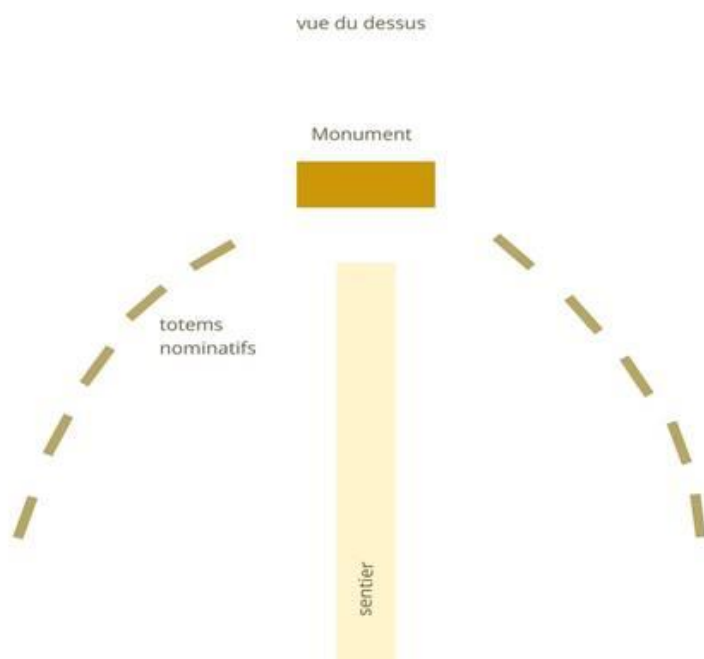
+ abonnement 4G à prévoir pour 200 € par an + 450 € HT de maintenance annuelle

- Devis de **LUMIPLAN** pour 2,2 m² en format portrait (1,9 m de haut 1,3 m de large) sur pied de 2,4 m pour 15000 € en

simple face + forfait d'entretien annuel de 300 € HT par an + abonnement 4 G 200 €



- ☑ Réalisation du projet de mise en valeur de la clairière des fusillés pour 5675 € d'achat de panneaux + 1341 € estimés en frais de personnel (en régie) suite à obtention de la subvention de l'ONAC acquise fin 2024 pour 1754 € (soit 25%)



- ☒ Concernant la Police municipale : poursuite des réflexions sur l'armement et développement du projet de vidéosurveillance avec création d'une AP/CP cette année (dépenses estimées à 250 000 € TTC y compris la maîtrise d'œuvre (14 220 €) pour début de réalisation en 2025 puis poursuite 2026)

Le budget informatif à préciser avec les métrés exacts et les prix du BPU :

13 sites de vidéoprotection et environ une quarantaine de caméras	150 000 €
serveur 64 licences	30 000 €
switch 48 ports	4 000 €
climatisation salle serveur	5 000 €
PC relecture PM Morlaas	4 000 €
écran visionnage 55'	1 500 €
SPARE (stock)	10 000 €
TOTAL	204 500 €

III-2.2 HABITAT ET CADRE DE VIE :

Il est essentiel pour Morlaàs de maintenir son attractivité résidentielle car c'est un moteur du développement du territoire.

Cela passera notamment par :

- ☒ Abandon de la révision en cours du **Plan Local d'Urbanisme** sous AMO de l'APGL, et discussion avec la CCNEB et son projet de PLUI, pour l'avenir de Morlaàs. Mais nécessité de modification simplifiée du PLU pour le projet de logements sociaux à Berlanne (terrains URCUDOY)
- ☒ Projet d'éclairage public de la Rue de la Fontaine
- ☒ Réactualisation du projet de rénovation du terrain de sport à l'arrière des écoles (dans le cadre de l'APCP Gouttère)

- ☑ Projet de la Halle du Marché et ses abords immédiats + début du projet jardin des Cordeliers : remodelage des buttes et plantation des arbres qui devront être les plus grands (en attente chiffrage mais estimation de dépenses avoisinants 650 000 €, auxquels il faudrait déduire des subventions sollicitées auprès de l'Etat en DETR et de la Région pour la Halle + à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux pluviales par infiltration directe sur site entre la Halle et la Maison PRAT avec plantation de 6 arbres mais en laissant la possibilité d'installation des marchands forains du marché hebdomadaire et d'installations pour la fête foraine annuelle). Mise à jour de l'APCP Morlaàs 2030 (Cordeliers-Hourquie/Gouttère).
- ☑ Projet de reprise de la RPA de l'ARRAYADE après transfert vers l'EHPAD le Bosquet ; Projet de Foyer de Jeunes Travailleurs toujours à l'étude, lancement à venir des sondages tests amiante avant travaux
- ☑ Projets d'aménagement (dans le cadre de l'opération cadre de vie – centre bourg Morlaàs 2030 – Gouttère : à actualiser ainsi) par bons de commande auprès de Vigneau-Laborde
 - du passage Phoebus en stabilisé renforcé par béton (car pente) = liaison entre les locaux de la Trésorerie, le passage sur la Gouttère et accès au bas de la rue G. PHOEBUS pour 130 mL : soit un devis de 32 000 € TTC ;
 - pose de stabilisé simple sur le chemin de la tour sur 300 ml pour un devis de 65000 € TTC.
- ☑ Poursuites des réflexions sur les projets de construction de **logements sociaux** pour arriver à l'objectif fixé par la loi SRU sont en discussion concrète avec des promoteurs expérimentés dans ce domaine via l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) lancé en 2024 par Département 64 (donc avec ventes de terrain communaux) pour les secteurs :
 - **BERLANNE** : avec le COL (Comité Ouvrier du Logement dont le siège est à Anglet) sur une surface d'environ 6000 m² (ancienne école et ilot Urcudoy), sachant que le cahier des charges sollicité par la Commune demande à créer une salle conviviale à disposition des habitants de tout ce quartier ; mais régularisation d'acte notarial et modification du PLU nécessaire (car Zone UE actuellement)
 - **BASACLE** de l'autre (à l'emplacement actuel du préfabriqué délabré) avec la SA Patrimoine ou portage directement en propre par la Commune

L'aménagement du centre-bourg avec maintien des commerces et services : les projets en cours et en discussion avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Béarn concerne en particulier l'ancienne pizzeria le Chat Botté – Création d'une AP/CP à faire en délibération ?

Une étude vient d'être réalisée par l'architecte Séverine TARDIEU pour mettre aux normes la partie commerciale, créer une entrée séparée pour accéder au logement, avec jardin à l'arrière, à réhabiliter également , plus de financement à affiner (dépenses évaluées à 292 000 € mais aides possible du Conseil Départemental notamment si conventionnement en logement social avec loyer d'équilibre à 617 €/mois) et une partie du portage pourrait être sous l'égide de « la Foncière » (commerce). Un couple avec enfants serait très intéressé pour reprendre ce local, exploiter le commerce et loger au-dessus.

ETAT DES LIEUX - Photographies



Façade Nord Est - côté rue



Façade Sud Ouest- côté jardin



Vue du jardin



Façade Sud Ouest



Interstice Est



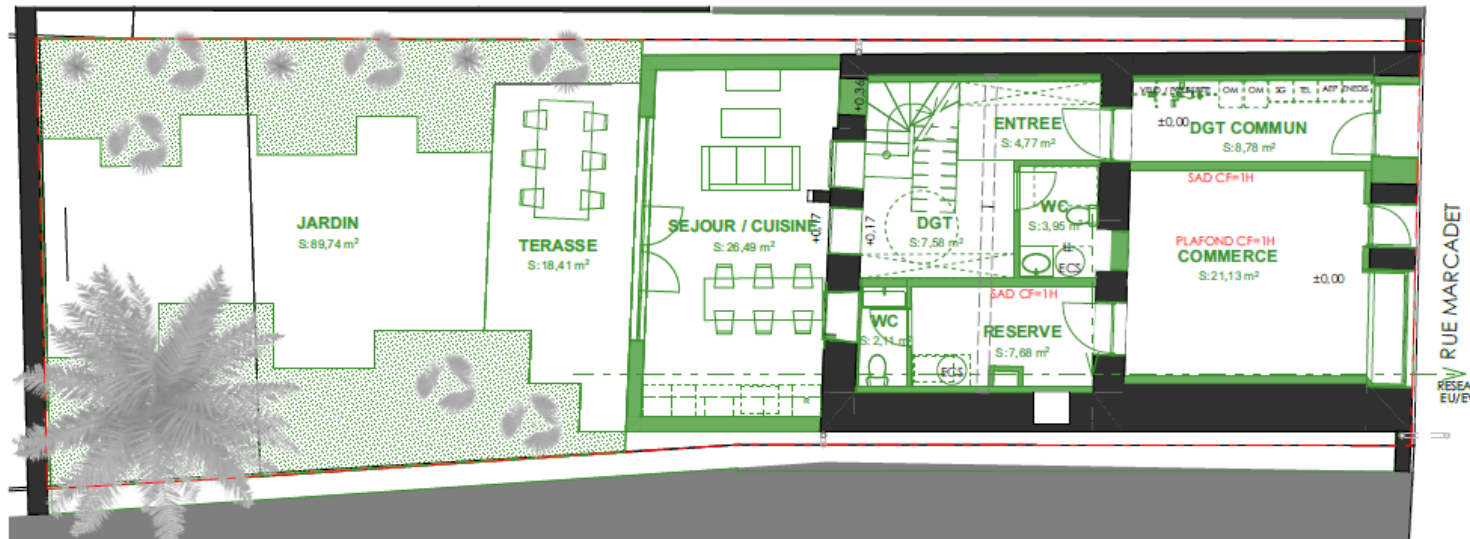
Façade Sud Ouest et façade Sud Est



Façade Sud Est - local technique

EDL 8
Projet Rénovation de un Commerce et un Logement
EX / DAG Commune de Morlaàs Mairie d'Orange
Photographies Date: 30/01/2025 - Echelle: - Dessin: MT

PROJET - PROPOSITION 03 - Logement T5C - Plans



Rez-de-chaussée

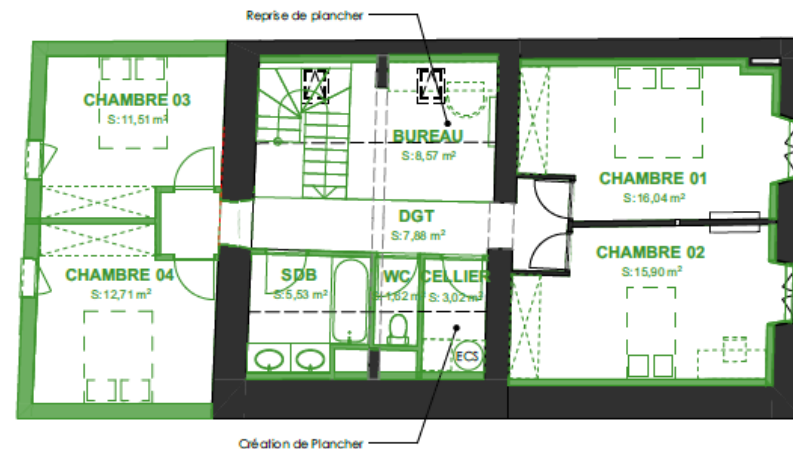
1:100

TABLEAUX DE SURFACES PROPOSITION 03	
COMMERCE	
Commerce	21.13 m²
Reserve	7.68 m²
WC	2.11 m²
TOTAL	30.92 m²

LOGEMENT - T5C	
RDC	
Dégagement commun	8.78 m²
Entrée	4.77 m²
WC	3.95 m²
Dégagement / Rangement	7.58 m²
Sejour / Cuisine	26.49 m²
TOTAL	51.57 m²

1er ETAGE	
Chambre 01	16.04 m²
Chambre 02	15.90 m²
Chambre 03	11.51 m²
Chambre 04	12.71 m²
Salle de bain	5.53 m²
WC	1.62 m²
Dégagement	7.88 m²
Bureau	8.57 m²
Cellier	3.02 m²
TOTAL	82.78 m²
TOTAL LOGEMENT	134.35 m²

EXTERIEUR	
Jardin	89.74 m²
Terrasse	18.41 m²
TOTAL	108.15 m²



1er étage

1:100



☑ **L'ancien centre d'imagerie médicale (place de la Tour) :**

IEBA sollicite la réalisation par les services techniques pour environ 35 000 € pour transfert de l'Espace France Service d'ici la fin d'année 2024 (création d'ouverture, remise en route des climats + complément de chauffage, réaménagements intérieurs)



IEBA demande aussi s'il est possible de rajouter un portail (à chiffrer : matériel + pose) pour fermer l'accès au parking à l'arrière de ce bâtiment et ainsi sécuriser le minibus qui leur sert de Bureau d'Accueil Mobile qui représente une sorte d'Espace France Service qui dessert les communes avoisinantes.



- **Ilot de la Tour** : l'EPFL est toujours en discussion avec M. BERNATA pour lui acheter l'immeuble dans lequel se trouve l'ancien commerce de restauration rapide mais cette personne n'est pas décidée à baisser son prix de vente pour le moment (demande 150 000 € avec estimation du Service des Domaines : 84 000 € en 2022). De plus, il faut informer le gérant de la pizzeria au feu de bois qu'il n'y a pas de solution technique pour mettre aux normes le conduit de cheminée qui n'est donc plus ramoné : aucune des entreprises sollicitées ne répond positivement pour effectuer ce travail. Problème : risques d'incendie de cet immeuble propriété de la Commune. Solution : passage à un four électrique ???

☑ Travail en cours pour **remplacement des menuiseries des logements communaux donnant sur la Place Ste FOY**

☑ **Poursuite des travaux d'isolation du bâtiment de l'ancien PMU**, situé place des Fors, loué à des professionnels paramédicaux et médicaux environ 20 ans

Un total de 50 000 € était prévu en 2024 – reporté en 2025 – certains travaux d'isolation étant en cours actuellement



☑ **Poursuites des réflexions concernant la salle multiactivité**

Poursuite de l'audit des relations collectivité / association

Objectifs :

- ☑ Evaluation des subventions en nature réelles octroyées
- ☑ Révision du règlement de subventions
- ☑ Rationalisation de l'utilisation des équipements et bâtiments communaux, avec responsabilisation des associations aux économies sur les fluides (délibération à ce sujet au dernier CM)
- ☑ Fin de la mise à disposition du bus communal aux associations avec paiement de trajets par entreprise privée en compensation (fait : bus vendu pour 10000 € ce jour)

III-2.2 GESTION DE LA VOIRIE :

Enveloppe 2025 ?

IV.1/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Loi de finances a prévu une évolution nationale des bases fiscales de **1,7 %** pour 2025 (contre 3,9 % en 2024). Ces évolutions ont notamment pour but de prendre en compte l'inflation des prix qui concerne aussi les collectivités (ex. coûts des énergies).

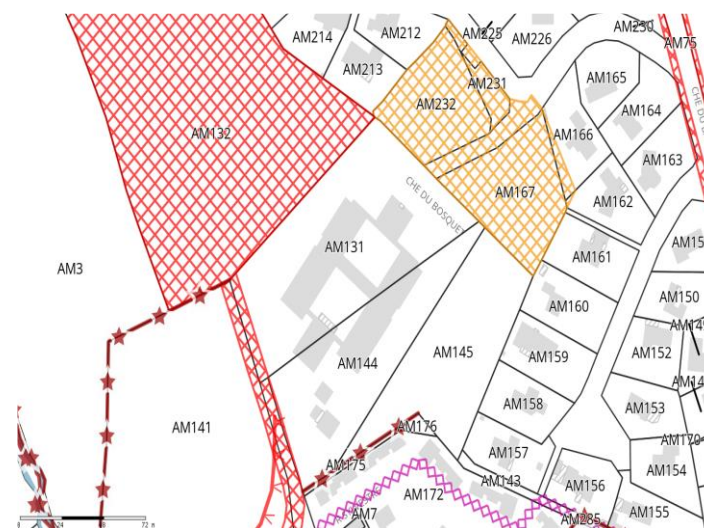
Informations quant aux taux des taxes appliquées dans des communes relativement comparables du 64 :

Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises	Taxe d'habitation
MORLAAS	28,95	44,06	-	10,52
NAY	33,97	42,76	-	13,67
IDRON	25,43	37,19	-	11,52
SALIES-DE-BEARN	28,37	32,64	-	19,32
SERRES-CASTET	25,39	42,17	-	10,00
GAN	35,15	38,54	-	10,96

IV.1/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au niveau des ventes immobilières, il y en aurait 2 :

OBJET	PRIX DE VENTE	Remarques sur l'état d'avancement du projet de vente
Cessions de terrain à Berlanne à l'entreprise Hauret (SOROSO) (M. LE DIGABEL ARANCETA)	Environ 400000 € ?	Pour 15 000 m ² environ
Cessions à l'association APAJH : Parcelles AM131 + AM144 pour régularisation foncière concernant l'EHPAD Alzheimer qu'elle gère et cession de la AM145 (ou une partie de cette dernière parcelle) pour création Etablissement pour Jeunes malades d'Alzheimer	Environ 1,2 M d'€ ?	Projet en discussion entre la Commune et l'APAJH – Estimation des Domaines actualisée en septembre 2024



Bibliographie :

- ☑ Banque Postale – DOB instantané – édition 2025
- ☑ Caisse d'Épargne - Document à destination des communes et EPCI pour la réalisation de leur DOB – édition de novembre 2024
- ☑ <http://www.economie.gouv.fr/>
- ☑ <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Glossaire :

APCP : Autorisation de programme et crédits de paiement
FPU : Fiscalité professionnelle unique
RVLLP / VL : Révision des valeurs locatives des locaux professionnels / Valeur locative
GFP : Groupement à fiscalité propre
CC : Communauté de communes
DRF : Dotation réelle de fonctionnement
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
kWh : Kilowattheure
TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
DSR : Dotation solidarité rurale
LF / LFR : Loi de finances / Loi de finances rectificative
TH / THRP / THRS : Taxe d'habitation / Taxe d'habitation sur les résidences principales / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
LFI : Loi de finances initiales

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
LPFP : Loi de programmation des finances publiques
DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
MWh : Mégawattheure
TICFE : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
PIB : Produit intérieur brut
DGF : Dotation globale de fonctionnement
TRV : Tarif règlementé de vente
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources
PSR : Prélèvement sur recettes
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
RRF : Recettes réelles de fonctionnement
VM : Versement mobilité